Trois cent quatre-vingt-quinzième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 20 avril 2015, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS M. Jean Roy, représentant **DANVILLE** M. Michel Plourde HAM-SUD M. Georges St-Louis SAINT-ADRIEN M. Pierre Therrien M. Benoît Bourassa SAINT-CAMILLE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR M. René Perreault Directeur général et secrétaire-trésorier M. Frédéric Marcotte Mme Louise Beaudoin Adjointe à la direction

Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie
Chargée de projet en développement rural Mme Catherine Durocher

Chargée de projet en développement rural Mme Catherine Du Technicien en aménagement du territoire et M. Gabriel Landry géomatique

Conseiller au développement économique

secteur touristique et culturel

Roy Desrochers Lambert M. Joël Minville

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

M. Marc Cantin

2015-04-9089 ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2015-04-9090

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

2015-04-9091

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2014 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2014 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 20 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le rapport financier pour l'année 2014 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

2015-04-9092

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2014 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2014 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 20 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le rapport financier pour l'année 2014 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée.

DEMANDE DE CITOYEN

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – avril et mai 2015

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et mai 2015 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

VITA SOURCES

PROJET SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) DES SOURCES - ÉTÉ 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC, en collaboration avec Vita Sources et le Conseil des sports et loisirs de l'Estrie, offrira des ateliers de formation pour les services d'animation estivale (SAE) aux jeunes animateurs afin de faciliter leur travail, stimuler leurs idées, leur fournir des outils pour se doter d'un service de qualité.

VITA SOURCES

2015-04-9093 VITA SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 28 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 28 février 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

2015-04-9094 <u>VITA SOURCES</u> <u>LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2015</u>

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201500042 à 201500044 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 4 037,67 \$.

Adoptée.

2015-04-9095 VITA SOURCES CONTRAT DE SERVICES, ÉCOLE MASSON DANVILLE

CONSIDÉRANT que le Comité d'action local (CAL) de la MRC des Sources a désigné la MRC des Sources comme mandataire du Regroupement de partenaires Vita Sources (Québec en forme) tel que stipulé au protocole d'entente 2014-2015 signé entre les parties;

CONSIDÉRANT le contrat de services à intervenir entre l'École Masson Danville avec le Regroupement de partenaires Vita Sources (Québec en forme);

CONSIDÉRANT que ce contrat est en vigueur du 23 mars 2015 au 30 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de services entre l'École Masson Danville avec le Regroupement de partenaires Vita Sources (Québec en forme).

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

<u>2015-04-9096</u> <u>AVENIR D'ENFANTS</u> <u>ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2015</u>

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 28 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 28 février 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

<u>2015-04-9097</u> <u>AVENIR D'ENFANTS</u> LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201500051 à 201500061 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 4 281,28 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

2015-04-9098

PLAN D'ACTION ENTRETIEN 2015 ROUTE VERTE DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan d'action entretien 2015 de la Route verte de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Route verte de la MRC des Sources sera opérationnelle du 8 mai au 15 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'un budget prévisionnel de 36 500 \$ sera nécessaire pour réaliser le mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le Plan d'action entretien 2015 de la Route verte des Sources.

Adoptée.

2015-04-9099

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ROUTE VERTE DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire requérir les services de M. Jean Girard pour un accompagnement technique pour la Route verte des Sources;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un forfait de 100 heures maximum, à 20 \$ l'heure incluant les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat d'accompagnement technique de la Route verte des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente gré-à-gré avec M. Jean Girard pour un montant maximum de 2 000 \$ (100 heures à 20 \$), incluant les taxes et les frais de déplacement, pour un accompagnement technique pour la Route verte des Sources.

Adoptée.

2015-04-9100 EMPLOYÉS ROUTE VERTE DES SOURCES

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue entre la MRC des Sources et Emploi Québec pour l'octroi d'une subvention au montant de 19 941,30 \$ pour deux (2) emplois dédiés à l'entretien de la Route verte des Sources, soit un chef d'équipe et un préposé à l'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer tous les documents nécessaires avec Emploi Québec pour la subvention reliée à l'entretien de la Route verte des Sources;

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche de ces deux employés contractuels pour l'année 2015 reliés à l'entretien de la Route verte des Sources, selon les paramètres suivants :

- Chef d'équipe : 30 semaines débutant le 11 mai 2015, 35 heures par semaine au tarif horaire de 14 \$;
- Préposé à l'entretien : maximum de 30 semaines, 35 heures par semaine au tarif horaire de 11 \$ (Emploi Québec subventionne un montant de 10,35 \$ sur le tarif horaire).

Adoptée.

CULTURE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil de la tenue de la 4^e édition du festival international Masqu'Alors qui se tiendra à Saint-Camille, du 28 mai au 7 juin 2015. Aussi, il mentionne qu'un suivi des activités touristiques et culturelles sera fait au conseil et invite les maires à informer la MRC lorsqu'il y aura des activités à promouvoir.

CORRESPONDANCE

DEMANDE D'APPUI

2015-04-9101

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE (CRÉE) — DEMANDE D'APPUI PROJET «PAR NOTRE PROPRE ÉNERGIE»

CONSIDÉRANT la réception de la correspondance datée du 31 mars 2015 du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉE) concernant un appui à la démarche «Par notre propre énergie»;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'une stratégie visant la réduction de la consommation de pétrole apporterait de nouvelles et grandes opportunités pour le développement des territoires du Québec, tout en étant bénéfique pour l'économie, l'environnement et la santé publique;

CONSIDÉRANT que le Québec, et en particulier l'Estrie, possèdent tous les atouts nécessaires pour mettre à profit ce vaste potentiel : universités, centres de recherche, savoir-faire et expertise à l'avant-garde, entreprises innovantes, accès à des technologies propres, accès au capital, mouvement coopératif et solidaire dynamique;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la démarche «Par notre propre énergie» a jusqu'ici permis :

- La formation de seize Tables régionales à travers le Québec sur la réduction de la consommation de pétrole réunissant les acteurs clés de chaque région;
- La réalisation d'un portrait énergétique par région qui identifie les principaux facteurs responsables de la dépendance au pétrole et qui permet de dégager les principaux enjeux énergétiques locaux ainsi que les axes d'intervention prioritaires;
- L'élaboration pour chaque Table régionale d'un plan d'action de mobilisation présentant les principales interventions à réaliser pour amorcer la réduction de la consommation de pétrole;
- L'amorce et la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur des initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

CONSIDÉRANT que les MRC ont des responsabilités importantes à assumer à l'égard du développement durable de leur milieu, ce qui implique une planification ainsi que des interventions structurées et cohérentes pour faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques associés aux secteurs de l'énergie, du bâtiment, des transports et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources estime qu'il est essentiel et indispensable qu'une mobilisation des acteurs clés en région supporte la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction de la consommation de pétrole, d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement durable;

CONSIDÉRANT que la démarche «Par notre propre énergie» offre un cadre essentiel et structurant pour accompagner et guider les MRC dans ce contexte;

CONSIDÉRANT que l'engagement des différentes parties prenantes régionales doit être soutenu par un engagement moral et financier du Gouvernement du Québec, et ce, à la hauteur du défi que ces enjeux représentent;

CONSIDÉRANT que le présent appui ne signifie pas un engagement financier de la MRC des Sources pour la mise en œuvre du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources fasse part de son appui moral à la démarche «Par notre propre énergie»;

QUE le conseil de la MRC des Sources demande au Gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le déploiement durable d'une telle démarche, autant par un engagement moral et politique fort, mais également par un soutien financier à la hauteur des moyens que requiert la mise en œuvre de cette transition énergétique nécessaire.

Adoptée.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

<u>MRC DE MANICOUAGAN - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES VS POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a reçu une résolution de la MRC de Manicouagan, datée du 18 mars 2015, par laquelle elle demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de maintenir les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement des territoires. M. Marcotte mentionne qu'une lettre sera adressée à la MRC de Manicouagan leur demandant d'attendre la position du gouvernement.

<u>TABLE DE CONCERTATION SERVICES AUX AÎNÉS DES SOURCES – FERMETURE DU GUICHET DU VILLAGE</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a reçu une correspondance de la Table de concertation «Services aux aînés» des Sources, datée du 25 mars 2015, par laquelle elle dénonce la fermeture de l'ensemble des services de la Caisse Desjardins à Saint-Camille, y compris le guichet automatique. Cette décision inquiète les membres de la Table et les portent à craindre un effet boule de neige pour les Caisses Desjardins de la MRC des Sources. M. Marcotte mentionne que la MRC prévoit transférer, à la Caisse Desjardins des Sources, le compte qu'elle a à la Caisse Desjardins de Dudswell, puisque cette caisse n'est pas sur le territoire de la MRC. Le conseiller, M. Benoît Bourassa, informe que plusieurs organisations et citoyens de la Municipalité de Saint-Camille feront la même démarche.

MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la MRC a reçu une résolution de la Municipalité de Ham-Sud, datée du 7 avril 2015, par laquelle elle demande à la MRC des Sources d'assumer un montant de 4550 \$ plus taxes en lien avec les travaux de modification de la règlementation d'urbanisme qui sont imputables seulement à la Municipalité de Ham-Sud dans le cadre des modifications demandées par la MRC des Sources, par son règlement 208-2014 Intégration du Parc régional du Mont-Ham au Schéma d'aménagement et de développement. M. Grimard mentionne que la MRC rendra sa décision dans ce dossier à une séance subséquente.

<u>DEMANDE CALENDRIER RAVIR – AUTORISATION AU DIRECTEUR</u> GÉNÉRAL, ÉCRITURE LETTRE DE RÉPONSE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la MRC a reçu une résolution de l'organisme RAVIR, datée du 3 mars 2015, par laquelle il est demandé à la MRC de mettre sur son site Internet un calendrier des événements artistiques et culturels afin de publiciser les différentes activités et d'éliminer le chevauchement d'activités similaires. M. Grimard rappelle qu'une décision du comité de communication, impliquant plusieurs maires, a été prise lors de la refonte des sites Internet à l'effet de ne pas mettre de calendrier, autre que celui des séances du conseil, sur le site de la MRC. Une lettre sera rédigée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, en réponse à la demande de l'organisme RAVIR.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2015-04-9102

PACTE RURAL 2014-2019 - VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE

PROJET : Académie de musique ancienne

PROMOTEUR: Le P'tit Bonheur

(Projet 16-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 16-2015 Académie de musique ancienne présenté par Le P'tit Bonheur dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 7 135 \$ effectuée par Le P'tit Bonheur auprès du Pacte rural – volet local Saint-Camille pour un projet totalisant 19 885 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à mettre en place une académie de musique ancienne d'une durée de trois jours adressée aux étudiants en musique, professionnels et amateurs de haut calibre;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du P'tit Bonheur au Pacte rural – volet local Saint-Camille représente 36 % du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie* via une offre diversifiée de loisirs et culture ainsi que Développement d'une identité favorisant la fierté locale:

CONSIDÉRANT la résolution SM20150479 de la Municipalité de Saint-Camille qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet 16-2015 Académie de musique ancienne présenté par Le P'tit Bonheur pour un montant maximum de 7 135 \$, ou correspondant à un apport maximal de 36 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 567,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 567,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 567,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 140,50 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 427,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-04-9103

PACTE RURAL 2014-2019 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN PROJET : Étude de conversion de l'Église PROMOTEUR : Comité de développement de Saint-Adrien (Projet 17-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 17-2015 Étude de conversion de l'Église présenté par le Comité de développement de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 11 200 \$ effectuée par le Comité de développement de Saint-Adrien auprès du Pacte rural – volet local Saint-Adrien pour un projet totalisant 14 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à effectuer une étude de faisabilité pour la conversion de l'église de St-Adrien afin d'y abriter le projet du Pèlerin de St-Adrien ainsi que d'autres idées de projets communautaires, culturels ou de loisirs;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Comité de développement de Saint-Adrien au Pacte rural – volet local Saint-Adrien représente 80 % du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Développement d'une identité favorisant la fierté locale*;

CONSIDÉRANT la résolution 201503-043 de la Municipalité de Saint-Adrien qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Saint-Adrien:

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet 17-2015 Étude de conversion de l'Église présenté par le Comité de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de 11 200 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 600 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 600 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (5 600 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 360 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 240 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-04-9104

PACTE RURAL 2014-2019 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN PROJET : Adhésion au concept de cœur villageois PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien (Projet 18-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 18-2015 Adhésion au concept de cœur villageois présenté par la Municipalité de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 2 400 \$ effectuée par la Municipalité de Saint-Adrien auprès du Pacte rural – volet local Saint-Adrien pour un projet totalisant 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à adhérer au concept de cœur villageois de Tourisme Cantons-de-L'Est afin d'obtenir un accompagnement dans la démarche vers l'offre d'une expérience touristique distinctive au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Adrien au Pacte rural – volet local Saint-Adrien représente 80 % du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Augmentation du sentiment de fierté locale*;

CONSIDÉRANT la résolution 201503-044 de la Municipalité de Saint-Adrien qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Saint-Adrien:

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet 18-2015 Adhésion au concept de cœur villageois présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 2 400 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 200 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 200 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet OU
- 50 % (1 200 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (720 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (480 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-04-9105

PACTE RURAL 2014-2019 – VOLET LOCAL ASBESTOS
PROJET : Agrandissement du terrain de balle Lou-Richard
PROMOTEUR : Ville d'Asbestos
(Projet 19-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 19-2015 Agrandissement du terrain de balle Lou-Richard présenté par la Ville d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 14 000 \$ effectuée par la Ville d'Asbestos auprès du Pacte rural – volet local Asbestos pour un projet totalisant 20 775 \$:

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à agrandir la superficie du terrain de balle Lou-Richard afin de permettre la conformité du terrain, la tenue de tournois ainsi que de favoriser une sécurité accrue des marcheurs des sentiers environnants;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Ville d'Asbestos au Pacte rural – volet local Asbestos représente 67 % du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Développement d'une offre diversifiée en loisirs et culture*;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-063 de la Ville d'Asbestos qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Asbestos;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet 19-2015 Agrandissement du terrain de balle Lou-Richard présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 14 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (7 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
 OU
- 50 % (7 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (4 200 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-04-9106

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLETS LOCAL ET SUPRA LOCAL FIN DE L'EXERCICE ET RAPATRIEMENT DES SOMMES NON-UTILISÉES

CONSIDÉRANT l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et le MRC des Sources le 27 février 2007 par laquelle le ministre s'engage à verser 2 316 898,70 \$ pour la période 2007-2014 afin que la MRC puisse, entre autres, définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles de ses communautés rurales ;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-03-8736 selon laquelle tous les résiduels suite à la reddition de compte finale des projets en cours de réalisation seront automatiquement attribués au financement du projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase 1, Parc régional du Mont-Ham*;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte du pacte rural 2007-2014 s'est terminée au 31 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme de 56 289,32 \$ à investir dans l'enveloppe budgétaire du pacte rural volet local 2007-2014 ;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme de 38 995,75 \$ à investir dans l'enveloppe budgétaire du pacte rural volet supra local 2007-2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les montants résiduels des enveloppes budgétaires locale et supra locale 2007-2014 sont attribués au financement du projet LVII-2014 : *Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase 1, Parc Régional du Mont-Ham;*

QUE le montant accordé au projet LVII-2014 : Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion, phase 1, Parc Régional du Mont-Ham présenté

par la MRC des Sources soit revu à la hausse en regard de la reddition de compte complète du pacte rural 2007-2014, pour un financement de 95 285.07 \$.

Adoptée.

2015-04-9107

PACTE RURAL 2014-2015 – VOLETS LOCAL ET SUPRA LOCAL ÉTAT DES SOMMES INVESTIES ET RAPATRIEMENT DES SOMMES NONUTILISÉES

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire a remis une somme de 354 167,70 \$ pour la mise en œuvre du pacte rural 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 58 946,97 \$ pour l'enveloppe locale Asbestos pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 50 629,06 \$ pour l'enveloppe locale Danville pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 31 538,90 \$ pour l'enveloppe locale Ham-Sud pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 31 979,58 \$ pour l'enveloppe locale Saint-Adrien pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 31 934,36 \$ pour l'enveloppe locale Saint-Camille pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 34 719,41 \$ pour l'enveloppe locale Saint-Georges-de-Windsor pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 37 919,43 \$ pour l'enveloppe locale Wotton pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit dans son plan de travail une somme de 75 000 \$ pour l'enveloppe supra locale pour l'année 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont 2 projets dans son volet local Asbestos lesquels totalisent des montants engagés de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont aucun projet dans son volet local Danville pour une somme nulle de montants engagés ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont 1 projet dans son volet local Ham-Sud lequel totalise des montants engagés de 1 600 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont 8 projets dans son volet local Saint-Adrien lesquels totalisent des montants engagés de 35 153 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont 2 projets dans son volet local Saint-Camille lesquels totalisent des montants engagés de 31 590 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont 2 projets dans son volet local Saint-Georges-de-Windsor lesquels totalisent des montants engagés de 9 100 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutient 14 projets – volet local, dont aucun projet dans son volet local Wotton pour une somme nulle de montants engagés ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2015, la MRC des Sources soutien 3 projets – volet supra local, lesquels totalisent des montants engagés de 18 700 \$;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 23 946,97 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Asbestos dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Asbestos ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 50 629,06 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Danville dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Danville ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 29 938,90 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Ham-Sud dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Ham-Sud ;

QUE la MRC des Sources prélève la somme de 3 173,42 \$ de l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Saint-Adrien afin de palier au dépassement de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 344,36 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Saint-Camille dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Saint-Camille ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 25 619,41 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 37 919,43 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet local Wotton dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet local Wotton ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 56 300 \$ non affectée de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural – volet supra local dans l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural – volet supra local.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun sujet.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

2015-04-9108

NOMINATION DE QUATRE DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT MONT-HAM

CONSIDÉRANT l'entente de gestion intervenue entre la MRC des Sources et la corporation Développement du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit désigner quatre (4) personnes pour siéger au conseil d'administration de la corporation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a choisi de répartir ses 4 représentants selon les 3 secteurs suivants de la société civile de la MRC, soit : 2 représentants de l'économie sociale, 1 représentant du milieu touristique et 1 représentant du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT que la MRC est toujours à la recherche d'un représentant du milieu des affaires les représentant au sein du conseil d'administration de la corporation Développement du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources désigne MM. Jean Roy, Pierre Therrien à titre de représentants élus de la MRC et M. Daniel Lamoureux à titre de représentant du secteur touristique de la MRC pour siéger au conseil d'administration de la corporation Développement du Mont-Ham;

QUE la nomination du 4^e membre provenant du milieu des affaires soit faite à une séance subséquente.

Adoptée.

2015-04-9109

CONTRAT D'ASSURANCES DE LA MRC DES SOURCES - AJOUT DE LA CORPORATION DU MONT-HAM COMME ASSURÉE ADDITIONNELLE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources détient une police d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance permet l'ajout d'un assuré additionnel :

CONSIDÉRANT que la corporation Développement du Mont-Ham pour la gestion du Parc régional du Mont-Ham, en tant qu'assurée additionnelle au contrat d'assurances de la MRC des Sources, puisse bénéficier des mêmes protections que l'assurée désignée;

CONSIDÉRANT que la prime serait de 7 042 \$ pour l'année 2015-2016 pour l'ajout de la corporation Développement du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources ajoute la corporation Développement du Mont-Ham pour la gestion du Parc régional du Mont-Ham en tant qu'assurée additionnelle à son contrat d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec ;

QUE les frais additionnels pour cette modification au contrat d'assurance au montant de 7 042 \$ pour 2015-2016 soient facturés à la corporation Développement du Mont-Ham.

Adoptée.

<u>2015-04-9110</u>

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, PLAN DÉFINITIF DU CHALET DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le conseiller, M. Michel Plourde, déclare avoir un intérêt dans ce dossier et se retire de cette décision.

CONSIDÉRANT la résolution 2014-06-8820 par laquelle la MRC des Sources autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente gré-à-gré avec la firme Bourassa, Maillé architectes, pour la confection des plans préliminaires pour le réaménagement et l'agrandissement du chalet d'accueil;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de réalisation de plans définitifs d'architecture ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente gré-à-gré avec la firme Bourassa, Maillé architectes, pour la confection des plans définitifs pour le réaménagement et l'agrandissement du chalet d'accueil, pour un montant de 21 900 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

2015-04-9111

AVIS DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 2014-10; MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-05

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE M7

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT l'adoption, le 1^{er} décembre 2014 par la Municipalité de Saint-Camille du Règlement 2014-10 : règlement aux fins de modifier le règlement 2009-05 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05 afin d'agrandir la zone M7;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 24 mars 2015 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro SM2014-12-306 de la Municipalité de Saint-Camille par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* [*L.R.Q.,c. A-19.1*], dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 2014-10 : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05 afin d'agrandir la zone M7 adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Camille et juge qu'il est conforme au Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 2014-10 : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05 afin d'agrandir la zone M7 de la Municipalité de Saint-Camille;
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro 385 à l'égard du Règlement 2014-015 : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05 afin d'agrandir la zone M7 de la Municipalité de Saint-Camille.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a annoncé la mise sur pied d'un nouveau programme de réparations en région. Le Programme de réparations en région (PRR) remplacera les programmes Rénovillage (RVI) et Réparations d'urgence (PRU) qui ne sont pas reconduits. Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) – adaptation mobilité réduite est le seul programme disponible sur le territoire de la MRC actuellement.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

2015-04-9112 MANDAT GRÉ-À-GRÉ, RÉPARATION APRÈS SINISTRE POSTE DE POLICE (SQ) À WOTTON

CONSIDÉRANT l'incident survenu le 17 février 2015 suite au gel de la chantepleure extérieure occasionnant des dommages par l'eau à l'intérieur de l'immeuble sis au 600 Gosselin, Wotton;

CONSIDÉRANT la recevabilité du dossier à la compagnie d'assurance Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que l'expert en sinistre de la MMQ a déposé à la MRC le devis des Estimations Dionne 2006 inc., daté du 26 février 2015, numéro de dossier 150294 et dont l'estimation des travaux s'élève à 20 559,70 \$, avant taxes ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Construction Carl Poirier inc. au montant de 20 461,30 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation des travaux est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [*L.R.Q., chapitre C-65.1*];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [*L.R.Q., chapitre C-65.1*] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat pour le poste de la SQ à Wotton;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 125-2005 de la MRC des Sources – «Règlement concernant l'administration des finances municipales et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au

nom de la municipalité régionale des Sources» - par lequel le directeur général a le pouvoir de conclure des contrats gré-à-gré ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyée par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Construction Carl Poirier inc. pour les réparations en lien avec le bris de la chantepleure extérieure survenue le 17 février 2015 au poste de police de la Sûreté du Québec du 600 rue Gosselin à Wotton au montant de 20 461,30 \$ (excluant les taxes).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente gré-à-gré pour les réparations en lien avec le bris de la chantepleure extérieure pour et au nom de la MRC avec Construction Carl Poirier inc.

Adoptée.

<u>2015-04-9113</u> <u>MANDAT GRÉ-À-GRÉ, TRAVAUX AUTRES RÉPARATIONS DE L'IMMEUBLE</u> <u>POSTE DE POLICE (SQ) À WOTTON</u>

CONSIDÉRANT la demande de soumission de gré-à-gré à l'entreprise Construction Carl Poirier inc. pour les travaux en lien avec l'entretien de l'immeuble du 600 Gosselin, Wotton, bâtiment dont la MRC des Sources est propriétaire;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation des travaux est inférieur à 25 000 \$:

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [*L.R.Q., chapitre C-65.1*] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat pour le poste de la SQ à Wotton;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 125-2005 de la MRC des Sources – «Règlement concernant l'administration des finances municipales et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité régionale des Sources» - par lequel le directeur général a le pouvoir de conclure des contrats gré-à-gré ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Construction Carl Poirier inc. pour les réparations en lien avec l'entretien de l'immeuble du 600 Gosselin, Wotton, du poste de police de la Sûreté du Québec au montant de 1 320 \$ (excluant les taxes);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente gré-à-gré pour les réparations en lien avec l'entretien de l'immeuble du 600 Gosselin, Wotton, pour et au nom de la MRC avec Construction Carl Poirier inc.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

RENCONTRE AVANCEMENT PLAN D'ACTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

La coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le 27 mars dernier elle a rencontré la Municipalité de Saint-Camille afin de faire un bilan sur les actions locales de la Municipalité dans le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources. Cette rencontre a été fort appréciée comme l'a mentionné le maire de la Municipalité de Saint-Camille, M. Benoît Bourassa, ce qui confirme que la MRC ira de l'avant dès le mois prochain pour effectuer d'autres rencontres avec des municipalités de la MRC.

FORMATION PREMIÈRE LIGNE, MISE À JOUR DU LOGICIEL

La coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que la MRC tiendra à nouveau en juin une journée de formation pour les utilisateurs du logiciel de gestion incendie Première Ligne avec Mme Allard de PG Solution. Lors de cette journée, Mme Allard verra à répondre aux différents besoins des utilisateurs. Cette journée de formation sera offerte aux directions municipales et aux personnels responsables de la prévention dans les services incendie sur le territoire de la MRC des Sources. Mme Ratté mentionne que les différentes parties concernées recevront une convocation d'ici le mois de mai afin de déterminer la date de la formation en juin.

2015-04-9114

ACHEMINEMENT RÉSOLUTION VILLE D'ASBESTOS, REPORT ÉCHÉANCIER ACTION 21 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2011-09-7767 par laquelle la MRC des Sources adoptait son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-01-7892 par laquelle la MRC des Sources décrète le 12 février 2012 l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que la mise en œuvre du plan d'action du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2015-140 de la Ville d'Asbestos demandant que l'action 21 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Sources soit modifiée;

CONSIDÉRANT que l'article 21 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie stipule «Élaborer et mettre en place (dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc) un programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291. D'ici la fin de l'an 2 et annuellement»;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet d'effectuer la vérification des bornes incendie à un intervalle se situant entre 5 et 10 ans s'il n'y a pas de modification sur le réseau d'aqueduc de la ville;

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Ville d'Asbestos aura à assumer également la réalisation de l'action 21 du plan de mise en œuvre du Schéma incendie pour la Municipalité de Wotton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le MRC des Sources accuse réception de la résolution de la Ville d'Asbestos;

QUE la MRC achemine au ministère de la Sécurité publique (MSP) une demande de modification concernant la réalisation de l'action 21 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-04-9115

CONTRÔLE AUTOMATISÉ DE LA CIRCULATION (PHOTO RADAR) — DEMANDE POUR UN PÔLE OPÉRATIONNEL DANS LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la présentation de la Politique en matière de sécurité routière 2013-2020 de la Sûreté du Québec, et des enjeux et perspectives d'avenir en sécurité routière et récréotouristique lors de la rencontre des comités de sécurité publique du district de l'Estrie, le 19 mars 2015, au Grand quartier de la Sûreté du Québec à Montréal;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a défini parmi ses orientations de la politique : «Poursuivre l'amélioration du bilan routier et du sentiment de sécurité des usagers du réseau routier en collaboration avec ses partenaires»;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Sûreté du Québec entend déployer davantage de systèmes automatisés de contrôle de la circulation (photos radar);

CONSIDÉRANT que les technologies de contrôle automatisé, en particulier les photos radar, offrent un moyen efficace de renforcer substantiellement l'intensité du contrôle du respect des limitations de vitesse et l'effet de dissuasion de l'excès de vitesse;

CONSIDÉRANT que ce déploiement va engendrer davantage de traitement de constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources demande à la ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, et au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, d'implanter sur le territoire de la MRC des Sources, un des centres opérationnels pour le traitement des constats d'infraction liés au contrôle automatisé de la circulation (photo radar).

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 26 mai 2015 à la salle Madeleine Lamoureux du 309 Chassé, à 9 h.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2015-04-9116 SITE D'ENFOUISSEMENT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

<u>SITE D'ENFOUISSEMENT</u> ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2015

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose l'état comparatif au 31 mars 2015 du site d'enfouissement.

EAU

2015-04-9117

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COPERNIC

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la MRC des Sources à l'effet de nommer M. Claude Gélineau, citoyen de la Municipalité de Wotton, au conseil d'administration de Copernic en remplacement de Mme Katy St-Cyr;

CONSIDÉRANT que M. Claude Gélineau n'est pas membre du conseil de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC des Sources, porteurs de dossiers, sont désignés parmi les élus des conseils municipaux de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour adresser une lettre à Mme Katy St-Cyr confirmant que M. Claude Gélineau ne peut être nommé représentant de la MRC des Sources au conseil d'administration de Copernic.

Adoptée.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

INVITATION, PARTICIPATION CITOYENNE PGMR, LE 22 AVRIL 2015

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les maires et les citoyens de la MRC des Sources à une séance d'information publique sur la révision du PGMR de la MRC par les firmes Chamard et Transfert environnement, le 22 avril 2015 à 19 h à la salle municipale de Wotton.

RENCONTRE VALORIS, PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXCELLENCE

La chargée de projets en environnement de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que M. Claude Dupont, responsable du dossier PGMR, a assisté à la rencontre d'information et d'échange, le 14 avril dernier, pour la présentation du projet de Centre d'excellence estrien en valorisation des matières résiduelles. Lors de cette rencontre, M. Dupont a visité le concept du Centre d'excellence et a reçu de l'information intéressante sur les possibilités offertes par ce projet pour la gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources dans le processus de révision de son plan de gestion de matières résiduelles (PGMR).

<u>RÉCUPÉRATION</u>

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYEN

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil. Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

MRC FINANCES

2015-04-9118 MRC DES SOURCES ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

2015-04-9119 MRC DES SOURCES LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} mars au 31 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201500122 à 201500216 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 467 133,57 \$.

Adoptée.

MRC DES SOURCES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2015

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose l'état comparatif au 31 mars 2015 de la MRC des Sources.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2015-04-9120

FN DE PROBATION – MME CATHERINE DUROCHER

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Catherine Durocher, le 6 octobre 2014 en tant que chargée de projets au développement rural à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la fin de sa période de probation d'une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur générale et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources engage officiellement Mme Catherine Durocher en tant que chargée de projets au développement rural à la MRC des Sources.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2015-04-9121

RÈGLEMENT 215-2015 RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR L'IMMEUBLE SIS AU 309 RUE CHASSÉ, ASBESTOS, APPARTENANT À LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est propriétaire de l'immeuble sis au 309 rue Chassé, Asbestos ;

CONSIDÉRANT que certains travaux sont nécessaires pour la rénovation, l'entretien et l'amélioration de l'immeuble appartenant à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que ces dits travaux son onéreux et nécessitent des liquidités qui ne font pas partie des crédits budgétaires annuels disponibles à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de contracter un règlement d'emprunt s'échelonnant sur une période de 10 ans afin de les réaliser;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1061 al.4 du Code municipal du Québec [L.R.Q. c. C-27.1], Malgré toute disposition inconciliable du présent code, tout règlement visé au premier alinéa (règlement d'emprunt) d'une municipalité régionale de comté doit être soumis à l'approbation du ministre ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion au présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC des Sources en date du 16 février 2015 et qu'un projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, de telle sorte qu'une dispense de lecture a été donnée à son égard ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- Adopte le présent règlement 215-2015 : règlement d'emprunt relatif à l'entretien, la réparation et l'amélioration d'un immeuble appartenant à la MRC des Sources ;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, en vertu de l'article 1061 al.4, à transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le présent règlement pour approbation;
- Décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 - OBJET :

Le conseil de la MRC des Sources décrète des investissements pour l'amélioration, l'entretien et la rénovation de l'immeuble sis au 309 rue Chassé, Asbestos ;

ARTICLE 2 - DÉPENSES ET AFFECTATION DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses relatives au présent règlement, soit une somme de 358 689 \$ incluant la mise aux normes de l'entrée à mobilité réduite, le changement de composantes de l'ascenseur, le recouvrement de la toiture, la réparation de la maçonnerie et la réparation et le surfaçage du stationnement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 3 - REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt prévu à l'article 2, il est exigé annuellement, de chaque municipalité constitutive de la MRC des Sources, une contribution établie selon la richesse foncière uniformisée (RFU) annuelle « mis en annexe A ».

ARTICLE 4 - APPROPRIATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 - AFFECTATION D'UNE CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également le paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de l'emprunt sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Hugues Grimard Préfet		Frédéric Marcotte Directeur général et secrétaire-trésorier Adoptée.
Avis de motion Publication Adoption du règlement	:	16 février 2015 4 mars 2015 20 avril 2015
Entrée en vigueur Avis public d'entrée en vigueur	:	20 dviii 2010

2015-04-9122 MARGE DE CRÉDIT, MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-8373 qui demande l'émission d'une lettre de crédit irrévocable *standby* auprès de la Caisse des Métaux Blancs en faveur du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur l'enfouissement et de l'incinération de matières résiduelles pour un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le placement ET4 de la MRC des Sources - site d'enfouissement avec la Caisse Desjardins des Sources au montant de 100 000 \$ a été donné en garantie pour garantir la lettre de crédit irrévocable standby;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins des Sources recommande l'émission d'une marge de crédit d'opération de 100 000 \$ sur le compte de la MRC des Sources – site d'enfouissement pour garantir la lettre de crédit irrévocable standby;

CONSIDÉRANT qu'avec l'émission de la marge de crédit, la garantie donnée avec le placement ET4 au montant de 100 000 \$ sera libérée et rendra l'argent disponible pour la MRC des Sources - site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources demande à la Caisse Desjardins des Sources l'ouverture d'une marge de crédit pour les opérations courantes au montant de 100 000 \$, laquelle sera utilisée pour garantir la lettre de crédit irrévocable au montant de 100 000 \$ dont le bénéficiaire est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée.

<u>2015-04-9123</u> MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC – PROCURATION CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT que le ministère du Revenu du Québec met en ligne le service « Clic Revenu » afin de permettre la transmission des Relevés 1 et Sommaire 1;

CONSIDÉRANT que par le biais de ce service, nous devons également transmettre nos déclarations de taxes (TPS et TVQ);

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil de la MRC des Sources est nécessaire afin de nommer M. Marc Marin comme représentant autorisé auprès du ministère du Revenu du Québec pour son inscription à ClicSÉQUR et ce, afin de lui permettre de faire les transmissions des Relevés 1 et Sommaire 1 ainsi que les déclarations de taxes ou tout autre transmission nécessaire à la bonne marche de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE M. Marc Marin (ci-après nommé le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la MRC, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministère du Revenu du Québec soit autorisé à communiquer au représentant de la MRC de Sources les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adoptée.

2015-04-9124 PROCURATION À M. MARC MARIN

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de ses fonctions M. Marc Marin doit, entre autres, communiquer avec divers organismes, fournisseurs et ministères, et effectuer toutes les transactions financières et communications nécessaires au travail comptable du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil mandate M. Marc Marin, pour la MRC des Sources, auprès de tout ministère, tant au fédéral qu'au provincial, organisation, Hydro Québec ainsi que tous les fournisseurs et clients du site d'enfouissement et ce, pour lui permettre l'exercice adéquat de ses fonctions.

Adoptée.

2015-04-9125 RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE – ABONNEMENT 2015

CONSIDÉRANT que le bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale » comporte plusieurs nouvelles directement liées aux dossiers traités par la MRC et aux divers mandats de ses employés;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC renouvelle son abonnement au quotidien informatisé « Le réseau d'information municipale » 2015 au montant de 525 \$, plus taxes applicables.

QUE les frais d'abonnement de 525 \$ soient pris à même le poste budgétaire « Abonnements ».

Adoptée.

2015-04-9126 SOUPER-BÉNÉFICE SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE – AUTORISATION DE PARTICIPER

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice du Symposium des arts de Danville le 1^{er} mai 2015 ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour que soit représentée la MRC des Sources;

QUE le coût du billet au montant de 75 \$ taxes incluses soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

MRC IMMEUBLE

2015-04-9127

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, EXPERTISE STRUCTURALE DE L'ÉDIFICE 309 CHASSÉ

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service en date du 20 avril 2015 mentionnant les quatre phases suivantes:

- 1- Visite des lieux (façade et entretoit);
- 2- Si exigé, la visite d'un ingénieur en structure pour compléter l'analyse de l'entretoit ;
- 3- Proposition de la technique appropriée pour la réfection (mise à niveau structurelle et énergétique de l'entretoit, remplacement du parement);
- 4- Présentation d'un rapport avec photos et recommandations;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [*L.R.Q., chapitre C-65.1*] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service professionnel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Bourassa, Maillé architectes pour une expertise en lien avec la réfection de la façade de l'immeuble du 309 Chassé au montant de 2 500 \$ (incluant les frais de déplacement et d'impression, et excluant les taxes);

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Bourassa, Maillé architectes pour une expertise plus approfondie par un ingénieur en structure, si exigée, au montant de 1 200 \$ (incluant les frais de déplacement et excluant les taxes);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente gré-à-gré pour lesdites expertises nécessaires à la réfection de la façade de l'immeuble du 309 Chassé, Asbestos, pour et au nom de la MRC avec Bourassa Maillé Architectes.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF

<u>2015-04-9128</u> TRANSBESTOS – MONTANT DÛ DE 2013 REPORTÉ EN 2016

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit verser à Transbestos un montant de 3 287,96 \$ pour clore l'exercice 2013;

CONSIDÉRANT que le budget 2015 de la MRC n'a pas considéré ce montant en sortie de fonds pour 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources s'engage à verser à Transbestos, au début de l'année 2016, un montant de 3 287,96 \$ pour clore l'exercice financier 2013.

Adoptée.

VARIA

Le conseiller, M. Michel Plourde, informe les membres du conseil que la Ville de Danville est à la recherche d'un directeur des travaux publics et demande de faire circuler cette information parmi les contacts des élus.

<u>2015-04-9129</u> <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Le conseiller M. Georges St-Louis propose la levée de la séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard	Frédéric Marcotte
Préfet	Directeur général et secrétaire-trésorie